

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2018/004  Paraphe: <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2018/04</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 16

Votants : 16

POUR : 16 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le sept février deux mille dix-huit, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 30/01/2018

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes Agnès MERCIER et Françoise PAYEN et MM Claude ADAM, Jacques BOUILLON, Roland CANIVENQ, Dominique CARPENTIER, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Jean-Yves PIC, Jean Pol RICHELET, Francis SIGNORET et Benoit SINGLIT.

**OBJET : AJOUT D'UN TARIF BILLETIERIE PARC ARGONNE DECOUVERTE POUR 2018**


Vu la délibération n°DC2016/84 du Conseil Communautaire en date du 3 octobre 2016 déléguant au Bureau Communautaire la détermination des tarifs appliqués au Parc Argonne Découverte notamment ;

Vu la délibération n°DB2017/50 du Bureau en date du 6 novembre 2017 fixant les tarifs 2017 du PAD ;

Considérant la nécessité de fixer un tarif de formation extérieure ;

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- DECIDE de fixer un tarif complémentaire à la billetterie du Parc Argonne Découverte pour 2018 comme suit : Formation extérieure : 50 € / heure (hors frais de déplacement)
- CHARGE le Directeur de l'application de cette décision.

Le Président,  
  
 Francis SIGNORET